

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 18809

présenté par

M. Sansu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 6**ANNEXE**

À l'alinéa 12, après le mot :

« enfance »,

insérer les mots :

« qui en l'état actuel est largement insuffisante pour permettre un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature de la trajectoire de la branche Famille